

DEMANDE D'ATTRIBUTION DU REGIME SPECIAL D'ETUDES

RSE SEMESTRES PAIRS

Année universitaire 2025-2026

A COMPLETER et à DEPOSER avant le 30 janvier 2026 dernier délai  
au directeur d'études à [valerie.altemayer@univ-orleans.fr](mailto:valerie.altemayer@univ-orleans.fr)

**RAPPEL** : Le statut RSE ne vous attribue pas automatiquement le statut "SPORTIF HAUT-Niveau"

Pour bénéficier de ce dernier, merci de vous rapprocher du secrétariat Haut- Niveau

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITE**

## LICENCES 1 PPPE

Le régime spécial d'études s'adresse à certaines catégories d'étudiants qui peuvent justifier de leur impossibilité de suivre les cours et TD avec assiduité. Ils sont de ce fait dispensés d'assiduité et ne sont évalués que par des examens terminaux. Ces étudiants peuvent bénéficier du RSE pour l'ensemble des UE du semestre ou il peut également être divisible (dispense à un ou quelques TD uniquement).

NOM : .....

PRENOM : .....

N°étudiant : .....

Téléphone : .....

Adresse : .....

CP : // / / / / VILLE : .....

SITUATION :	PIECES A FOURNIR :
<input type="checkbox"/> Salarié (minimum 10h hebdomadaires ou 100 h semestrielles)	- Copie du contrat de travail pour les CDD - Copie du contrat de travail et attestation de l'employeur récente pour les CDI - Planning visé par le responsable de l'entreprise
<input type="checkbox"/> Chargé (e)de famille	- Copie du livret de famille
<input type="checkbox"/> Etudiant (e) en situation de Handicap	- Certificat médical délivré par le Service de la Médecine préventive de l'Université
<input type="checkbox"/> Sportif de haut-niveau	- Lettre d'acceptation
<input type="checkbox"/> Service civique	- Contrat
<input type="checkbox"/> Entrepreneur	- Justificatif
<input type="checkbox"/> Etudiant (e) assumant des responsabilités dans la vie universitaire ou étudiante	
<input type="checkbox"/> Autres (préciser) : (ex : Ajac, étudiant inscrit en double cursus)	- En fonction de la situation de l'étudiant (attestation)

En cas d'attribution du régime spécial d'études, **celui-ci n'est plus révocable au cours du semestre et engage l'étudiant à s'y conformer sans dérogation possible**. Seul l'abandon du régime entre les deux semestres est possible. L'autorisation de dispense n'interdit pas la présence en Travaux Dirigés. Toutefois, aucune note de contrôle continu ne pourra être prise en compte par l'administration pour un étudiant bénéficiant du RSE.

La demande déposée ne préjuge pas de sa recevabilité. Un avis favorable ou défavorable vous sera transmis à votre adresse mail universitaire.

## ***MON CHOIX (irrévocable après la date limite de remise du dossier)***

Si le statut RSE dispense de l'assiduité aux contrôles continus de certaines UE, ma présence aux contrôles terminaux (examens) est obligatoire. Dans le cas d'un enseignement suivi sous le statut RSE, seules les notes de CT sont prises en compte dans mon évaluation et participent au calcul de mes moyennes.

## **POUR MES EXAMENS :**

Je complète le tableau ci-dessous, si je ne coche pas la case RSE (CT) je suis considéré (e) comme étudiant en régime normal.

Je souhaite avoir le statut RSE pour l'ensemble des UE de mon semestre 2

oui       non

**SINON** j'indique les UE que je souhaite suivre en **RSE** dans le tableau ci-dessous.

Je note que pour les UE que je ne mentionne pas **ma présence à tous les TD et contrôles continus est obligatoire sous peine de défaillance.**

Je n'ai le régime spécial que pour les UE mentionnées dans le tableau ci-dessous :

**Motivation de la demande obligatoire pour valider ce dossier OBLIGATOIRE**

Je soussigné(e)..... certifie avoir pris connaissance des conditions particulières d'attribution du RSE.

Fait le

### Signature de l'étudiant

<b>Décision avis sur la demande de RSE</b>	
<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable	
Motif si refus :	
Fait le	Signature du Responsable Pédagogique
<b>Signature et cachet du Directeur de l' UFR Sciences et Techniques</b>	
Date:	